



Déclaration liminaire CSAL du 3 décembre 2025

Mme la Présidente,

Lors du GT du 24 novembre concernant les mutations, les mobilités et perspectives 2026, les services des ressources humaines de Bercy ont annoncé qu'ils avaient l'intention de dérouler la campagne de mutation 2026 sur 3 semaines à savoir du 19 décembre au 09 janvier .

De ce fait, les collègues souhaitant déposer une demande de mutation devront la faire durant leur période de congés de Noël.

Mais bon, pas de mépris de la part de l'administration, non loin de là, la raison est simple, la DG a besoin de temps pour préparer la réforme suite à la disparition annoncée du TAGERFIP.

Finalement c'est un peu la faute du calendrier puisque cette année, Noël aura lieu, une fois n'est pas coutume, un 25 décembre et que les vacances scolaires de Noël auront lieu de manière exceptionnelle entre la fin d'année 2025 et le début 2026.

Si ça continue, d'ici quelques années, les agents de la DGFIP n'auront plus de mutation à faire mais auront droit comme cadeau de Noël à une pochette surprise mutation avec comme slogan « Pour ton bien être cette année, tu seras muté dans un service que tu n'auras pas demandé ».

Nous aimerions tellement en rire mais malheureusement c'est encore une fois, la preuve que la DGFIP continue ses réformes à marche forcée et qu'il lui importe peu les conditions de vie et de travail des agentes et agents

Sur ce point, La CGT Finances Publiques demande à l'administration de revenir à la raison et de caler la campagne de mutation de début à fin janvier comme cela se fait chaque année.

Au niveau du CSAL :

Cette instance nous permettra de revenir sur les fiches de travail présentées lors du GT formation en date du 23 octobre 2025 et nous ferons nos remarques lors de présentation de celles-ci.

Ce CSAL doit être aussi l'occasion de revenir sur le fonctionnement de notre direction.

Le constat est que nous travaillons encore et toujours dans l'urgence, que la communication est toujours aussi mauvaise entre les acteurs de la formation et les décideurs.

Lors de l'analyse du DUERP, ce point a été soulevé que ce soit en FC ou en FI.

En FC, nous aborderons dans cette instance le « remplacement » du Plan national de formation (PNF), par « Les priorités de la formation ». A quoi bon changer de nom si l'on ne modifie les méthodes de travail ?

Depuis plusieurs années, nous dénonçons l'absence de concertation, d'écoute entre les équipes et la direction. Que des choix soient faits, nous pouvons l'entendre même si

nous ne sommes pas forcément d'accord avec ceux-ci mais pour la CGT ENFiP, il est urgent que les équipes pédagogiques soient informées en temps et en heure sur les formations qu'elles ont à réaliser ou à mettre à jour et qu'elles aient matériellement le temps de les faire.

Peut-on vraiment parler de coordination, de pilotage de la formation, quand la communication envers les groupes pédagogiques n'est pas uniforme?

Quand certains groupes ont eu la chance (ou la malchance !) d'être sollicités dès le mois d'août pour *Les priorités de la formation* sans explication claire sur ce qui était attendu d'eux; les autres n'ont découvert ce document que début novembre.

Difficile dans ces conditions de formuler des observations; ce d'autant plus qu'aucun retour n'a été fait à ce jour sur la prise en compte ou non des remarques des équipes pédagogiques.

Ne reste plus qu'à espérer que les choses changeront pour le millésime 2027 et que les critères de sélection des formations prioritaires seront connus de tous !

Au niveau de la FI, La CGT ENFiP constate et dénonce encore une fois la densité de la formation des Inspecteurs et des Contrôleurs stagiaires. Ce point revient chaque année, tout le monde s'accorde sur ce constat mais rien n'avance, pire on recule.

Cette année, les contrôleurs stagiaires sur les 11 semaines de socle, ne disposent que de 3 1/2 journée réelle de TTA. A quel moment les stagiaires peuvent-ils assimiler les cours, travailler sereinement et comprendre leur nouvel environnement ? Jamais !

Tout cela pour suivre des cours qui sont parfois en doublon (Déontologie, sécurité des biens et des personnes, facturations électroniques, etc). Tout le monde veut ajouter sa patte au déroulé d'une scolarité mais personne ne l'analyse, seuls les stagiaires et les formateurs le subissent.

Pédagogiquement, c'est catastrophique pour une direction que se veut à la pointe de la formation, et que dire de l'attractivité de la DGFIP quand des stagiaires pleurent en cours à cause de cette densité et émettent le souhait d'arrêter car ils se jugent trop « idiots » pour réussir.

La formation professionnelle doit former et non pas détruire. Aujourd'hui nous gavons plus que nous formons, aujourd'hui nous satisfaisons les égos des uns et des autres plutôt que d'avoir une réflexion sur la pédagogie et l'objectif de la formation.

Aujourd'hui, nous n'écoutons jamais les pédagogues, jamais les stagiaires, mais nous multiplions des conférences dont l'inutilité et la redondance font que tout le monde s'en lasse.

Aujourd'hui, le mille-feuille administratif ENFiP fait que personne ne sait qui fait quoi et surtout quoi est fait par qui. Il faut simplifier tout ça, arrêter de penser que les référentiels pédagogiques doivent se penser loin des établissements, loin des formateurs, loin des stagiaires.

Lorsque M.Girault est arrivé celui-ci avait qu'il ne trouvait pas normal que les responsables pédagogiques ne donnent pas cours.

5 ans plus tard, un mandat présidentiel en somme, qu'en est-il ? Ce serait déjà un début afin que celles et ceux qui pilotent celles et ceux qui rédigent sachent, pour de vrai comme disent les enfants, ce qu'il est possible et surtout impossible de faire dans une salle de formation. Certaines séances ont tellement été simplifiées qu'elles en deviennent simplistes et surtout fausses.

Aujourd'hui, l'ENFiP n'est plus capable d'assumer pleinement sa mission de formation et de s'assurer que les évaluations de compétences se déroulent dans de bonnes conditions.

Lundi 1^{er} décembre 2025, l'EC des inspecteurs a dû être annulée compte tenu de problèmes techniques. Comment se fait-il qu'une mise en charge en condition réelle n'ait pas été effectuée avant cette épreuve notamment compte tenu du changement des serveurs ? Force est de constater qu'on a encore une fois fait preuve d'amateurisme.

Face à ce constat peu reluisant, la CGT ENFiP a des solutions à court et moyen terme.

À court terme c'est-à-dire dès la rentrée 2026-2027, nous demandons :

- qu'il soit inclus a minima dans chaque scolarité une 1/2 journée de TTA par semaine pour tous les stagiaires ;
- que les cours de soutiens, ne se déroulent pas lors de ces TTA, comme c'est le cas actuellement. Aujourd'hui, un stagiaire en difficulté a moins de temps libre pour apprendre par rapport à un autre stagiaire ;
- que les déroulés soient expurgés des cours, des e-formations qui sont en doublons ou qui ne servent à rien à ce stade de la formation initiale ;
- que matière par matière, que l'on vérifie si l'escalier pédagogique est bien respecté. Cette année les inspecteurs stagiaires en comptabilité abordent les plus-values avant les amortissements. Comment est ce possible ? C'est la preuve que l'on ne sait pas de quoi on parle en hauts lieux.

Sur le moyen terme, que l'on définisse enfin les objectifs de la formation initiale et qu'un travail de fond soit réalisé sur les référentiels, les déroulés et les cours passés en autonomie.

Au niveau organisationnel, qu'un terme soit mis à cette aberration de responsable hiérarchique et organisationnel qui désorganise l'ENFiP et permet de déresponsabilisation des uns et des autres.

L'ensemble de ces travaux sont nécessaires et doivent être réalisés au plus vite, la scolarité rénovée date de 2018, on la traîne comme un fardeau depuis trop longtemps et malgré beaucoup de parole, il n'y a pas eu beaucoup d'avancées.

Pourtant les moyens, on les a, la direction est passée de 26 cadres supérieurs en 2020 à 30 en 2025.

Si dans les prochaines semaines, mois, la CGT ENFiP constate qu'encore une fois rien n'avance dans ce sens, nous pouvons vous certifier que les prochaines évaluations de compétences seront elles aussi annulées mais pas pour des problèmes techniques !

En questions diverses, nous vous interrogerons sur une iniquité en termes d'équipements informatiques entre les différents CIF et ACIF pour les docks et entre les établissements pour les TBI.